



11 mars 2016

Stratégie concernant la classe moyenne

Rapport du Conseil fédéral en réponse au postulat 11.3810 du 22 septembre 2011 déposé par Lucrezia Meier-Schatz

Condensé

Par le présent rapport, le Conseil fédéral répond au postulat 11.3810 de la conseillère nationale Lucrezia Meier-Schatz, qui le charge de présenter un rapport sur une stratégie nationale cohérente et coordonnée avec les cantons au sujet de la classe moyenne.

Les données de l'enquête sur le budget des ménages ne permettent pas de conclure que la classe moyenne serait de plus en plus écrasée par des charges croissantes d'impôts et de cotisations sociales, bien au contraire: ces quinze dernières années, les groupes à revenus moyens ont vu leurs revenus disponibles (corrigés de la taille du ménage et de l'inflation) augmenter de 14 % à 17 % en moyenne. Cette croissance est supérieure à celle enregistrée tant par les ménages à faibles revenus que par ceux à revenus élevés.

L'évolution des dépenses obligatoires de 1998 à 2011 montre aussi que l'augmentation des charges d'impôts et de cotisations sociales a été moins élevée dans les groupes de revenus moyens que dans les groupes à revenus respectivement les plus faibles et les plus élevés. Dans les groupes de revenus moyens, c'est surtout la part des revenus des ménages consacrée aux primes d'assurance-maladie qui s'est accrue, mais dans une proportion nettement moins élevée que dans le groupe à faibles revenus. La classe moyenne a en outre bénéficié d'une baisse relative des charges d'impôts sur le revenu, ce constat ne valant toutefois que si on la considère dans son ensemble, soit à l'échelle nationale. Durant cette période, un ménage de la classe moyenne peut avoir connu de fait, selon son lieu de domicile, un net allègement ou au contraire un alourdissement des impôts sur le revenu.

La situation économique générale de la classe moyenne peut être qualifiée de bonne, et une éventuelle nécessité d'agir n'existe que dans certains domaines (par ex. dépenses de santé et primes d'assurance-maladie). Le Conseil fédéral est d'avis qu'adopter une stratégie propre à la classe moyenne au niveau fédéral est donc inapproprié, même si la stratégie est coordonnée avec les cantons. Cela est d'autant plus vrai que, dans un pays de solide démocratie directe, comme la Suisse, il n'est en principe pas possible d'appliquer des décisions importantes contre la volonté d'une large couche de la population, en particulier s'il s'agit de la classe moyenne.

En outre, la classe moyenne se caractérise par d'innombrables modes de vie, qu'il ne serait pas possible d'intégrer dans une seule stratégie. Le but du Conseil fédéral est donc plutôt de tenir compte, dans ses décisions, de l'ensemble de la population ainsi que des différentes situations de vie observées dans les domaines de la formation, du travail, de la santé et des revenus disponibles en mettant en œuvre une politique cohérente. Il y a lieu en particulier d'effectuer une analyse d'impact de la réglementation détaillée lors de toute adoption ou révision d'un acte législatif (article constitutionnel, loi ou ordonnance). Ces analyses consistent en l'examen et en la présentation des conséquences économiques des réformes, y compris de leur impact sur les ménages et sur la répartition des revenus. Enfin, l'OFS analyse régulièrement l'évolution des revenus des groupes à revenus moyens au sein de la population suisse.

Pour que la classe moyenne continue à participer aussi largement que possible au développement économique du pays, il est essentiel, de l'avis du Conseil fédéral, non seulement qu'elle bénéficie à l'avenir également d'une formation de base de haute qualité et financièrement supportable, mais aussi qu'elle puisse se perfectionner judicieusement, de façon à toujours satisfaire aux exigences croissantes en matière de formation. A défaut, le risque existe qu'elle ne profite pas pleinement de l'intégration du commerce mondial et des progrès techniques en cours. Enfin, les mesures visant à permettre de concilier vie familiale et vie professionnelle peuvent réduire le risque de pauvreté dans la classe moyenne, tout en consolidant les revenus des ménages à la fois de cette dernière et de la classe supérieure.

Table des matières

Table des matières	3
Liste des tableaux	3
Liste des illustrations	3
1. Contexte	4
2. Situation économique des ménages de la classe moyenne	4
2.1 Qui fait partie de la classe moyenne?	4
2.2 Evolution des revenus de la classe moyenne	5
2.3 Evolution des dépenses obligatoires	7
2.4 Conclusions relatives à la situation matérielle des ménages de la classe moyenne	9
3. Instruments de la politique concernant la classe moyenne	12
3.1 Redistribution	12
3.2 Bonnes conditions-cadres économiques	13
3.3 Interaction entre redistribution et croissance économique	16
4. Conclusions	16
5. Bibliographie	18
6. Glossaire	19

Liste des tableaux

Tableau 1: Seuils de revenu déterminant l'appartenance au groupe à revenus moyens pour différents types de ménages, en 2012.....	5
--	---

Liste des illustrations

Illustration 2.1: Evolution des revenus moyens avant et après transferts, prix de 2012, de 1998 à 2012	6
Illustration 2.2 Dépenses obligatoires selon les groupes de revenus, 2009-2011, en pour-cent du revenu brut	7
Illustration 2.3: Evolution des dépenses obligatoires selon les groupes de revenus, 1998-2011, en pour-cent du revenu brut.....	8
Illustration 2.4: Evolution des charges d'impôts sur le revenu de 1998 à 2012 en pour-cent du revenu brut, ménage d'une seule personne.....	10
Illustration 2.5: Evolution des charges d'impôts sur le revenu de 1998 à 2012 en pour-cent du revenu brut, ménage avec deux enfants.....	11
Illustration 3.1: Instruments de la politique concernant la classe moyenne.....	12

1. Contexte

Le postulat 11.3810 de la conseillère nationale Lucrezia Meier-Schatz charge le Conseil fédéral de présenter un rapport sur une stratégie nationale cohérente et coordonnée avec les cantons au sujet de la classe moyenne, laissant toutefois ouverte la définition tant des contenus de cette stratégie que des mesures à mettre en œuvre. Le Conseil fédéral avait déjà exposé dans un avis précédent (motion 11.3670) les raisons pour lesquelles une stratégie particulière concernant la classe moyenne est inutile. Toutefois, vu la pression financière générale et persistante qui s'exerce sur cette classe, il s'est déclaré prêt à donner suite au postulat.

Le Conseil fédéral a récemment approuvé deux rapports rendant compte de la situation économique des ménages de la classe moyenne de notre pays. Il s'agit de la dernière édition du rapport sur la répartition de la richesse en Suisse¹ (2014) et du rapport intitulé «Assiste-t-on à une érosion de la classe moyenne?»² (2015). Les analyses qu'ils contiennent permettent de tirer quelques conclusions quant à la situation économique de la classe moyenne suisse. Il en ressort notamment que les revenus du travail et les revenus des ménages de la classe moyenne ont augmenté en termes réels au cours des dix à quinze dernières années. Le pouvoir d'achat s'est donc accru. Dans l'ensemble, la répartition des revenus est relativement stable depuis les années 1970, ce qui signifie que la part du revenu des ménages de la classe moyenne par rapport au revenu de l'ensemble de la population est constante. Dans le même temps, les exigences posées à la classe moyenne en matière de niveau de formation ont augmenté, de même que le taux d'emploi des ménages en raison de la forte expansion de l'activité des femmes. Ces deux facteurs indiquent que les ménages de la classe moyenne font face à des exigences croissantes dans leur quotidien professionnel. En outre, l'évolution des salaires réels des actifs et à niveau de formation moyens est parfois considérablement distancée par celle de l'ensemble de la population suisse. Enfin, les dépenses obligatoires ont augmenté ces dernières années, pour la classe moyenne comme pour les autres groupes de revenus.

Le Conseil fédéral arrive à la conclusion qu'adopter une stratégie propre à la classe moyenne au niveau fédéral non seulement est inutile mais serait également inapproprié. Il n'entend par conséquent pas élaborer de stratégie concernant la classe moyenne.

Le présent rapport est structuré comme suit: le chapitre 2 présente l'évolution de la situation économique des ménages de la classe moyenne et examine, sur la base des données de l'enquête sur le budget des ménages, l'éventuelle nécessité d'agir sur le plan politique. Le chapitre 3 indique sur quelles mesures d'ordre général peut s'appuyer la politique de la classe moyenne. Enfin, le chapitre 4 est consacré aux conclusions.

2. Situation économique des ménages de la classe moyenne

2.1 Qui fait partie de la classe moyenne?

Le fait qu'il n'existe pas d'unanimité sur la définition de la classe moyenne rend l'analyse de la situation de cette classe problématique. En fonction des études, la classe moyenne est délimitée de manière différente par rapport aux autres groupes. Il est donc difficile, à défaut d'accord sur la délimitation des différentes classes sociales, de tirer des conclusions quant à la situation économique de la classe moyenne. Il paraît néanmoins judicieux à cette fin d'assimiler les ménages de

¹ Rapport du Conseil fédéral en réponse au postulat du 7 décembre 2010 déposé par Madame Jacqueline Fehr (10.4046).

² Rapport en réponse au postulat 10.4023 déposé par Madame Susanne Leutenegger Oberholzer le 16.12.2010.

la classe moyenne aux groupes à revenus moyens. Cela ne pose pas de problème tant que l'on garde à l'esprit qu'en raison des innombrables modes de vie observés en Suisse, il n'existe pas de milieu social homogène, et qu'ainsi certains constats ne sont pertinents que pour une partie de la classe moyenne.

Selon la définition de l'Office fédéral de la statistique (OFS), font partie des groupes à revenus moyens toutes les personnes vivant dans un ménage disposant d'un revenu brut équivalent (→ glossaire) compris entre 70% et 150% de la médiane (→ glossaire). En 2012, il s'agissait par exemple des personnes seules dont le revenu mensuel brut était compris entre 3868 et 8289 francs ou des familles avec deux enfants âgés de moins de 14 ans dont le revenu mensuel brut est compris entre 8123 et 17 406 francs (cf. tableau 1). Dans le présent rapport, en fonction de l'état des données, le groupe moyen constituant 60 % dans la répartition des revenus peut aussi désigner la classe moyenne.

Tableau 1: Seuils de revenu déterminant l'appartenance aux groupes à revenus moyens pour différents types de ménages, en 2012

	Revenu mensuel brut du ménage en francs (base: population totale)	
	Seuil inférieur	Seuil supérieur
Personne vivant seule	3'868	8'289
Couple	5'802	12'433
Couple avec 1 enfant	6'962	14'919
Couple avec 2 enfants	8'123	17'406
Couple avec 3 enfants	9'283	19'892
Personne élevant seule 1 enfant	5'028	10'775
Personne élevant seule 2 enfants	6'189	13'262

Hypothèse: tous les enfants ont moins de 14 ans

Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages (EBM).

© OFS, Neuchâtel 2014

2.2 Evolution des revenus de la classe moyenne

Les revenus des ménages – corrigés de l'inflation – ont nettement augmenté ces quinze dernières années, aussi bien avant qu'après transferts (→ glossaire). De 1998 à 2012, corrigé de la taille du ménage, le revenu avant transferts (revenu primaire équivalent → glossaire) des personnes vivant dans des ménages d'actifs a augmenté entre 17,5 % et 22,9 % selon le groupe de revenus (cf. graphique du haut de l'illustration 2.1). Toutefois, après prise en compte des transferts publics et déduction des dépenses obligatoires (→ glossaire), l'augmentation est moins importante dans tous les groupes de revenus.

Ainsi, le revenu disponible équivalent (→ glossaire) présente une croissance comprise entre 12,6 % et 17,2 %. La différence de croissance avant et après impôts et transferts est particulièrement marquée à la fois dans les groupes à faibles revenus et dans ceux à revenus élevés. Cela indique que la charge des dépenses obligatoires s'est nettement accrue dans ces groupes de revenus et/ou que les revenus de transfert ont augmenté dans une proportion moindre que les revenus primaires. Les ménages d'actifs de la classe moyenne présentent en revanche, même après redistribution, une croissance de leurs revenus comprise entre 16 % et 17 %.

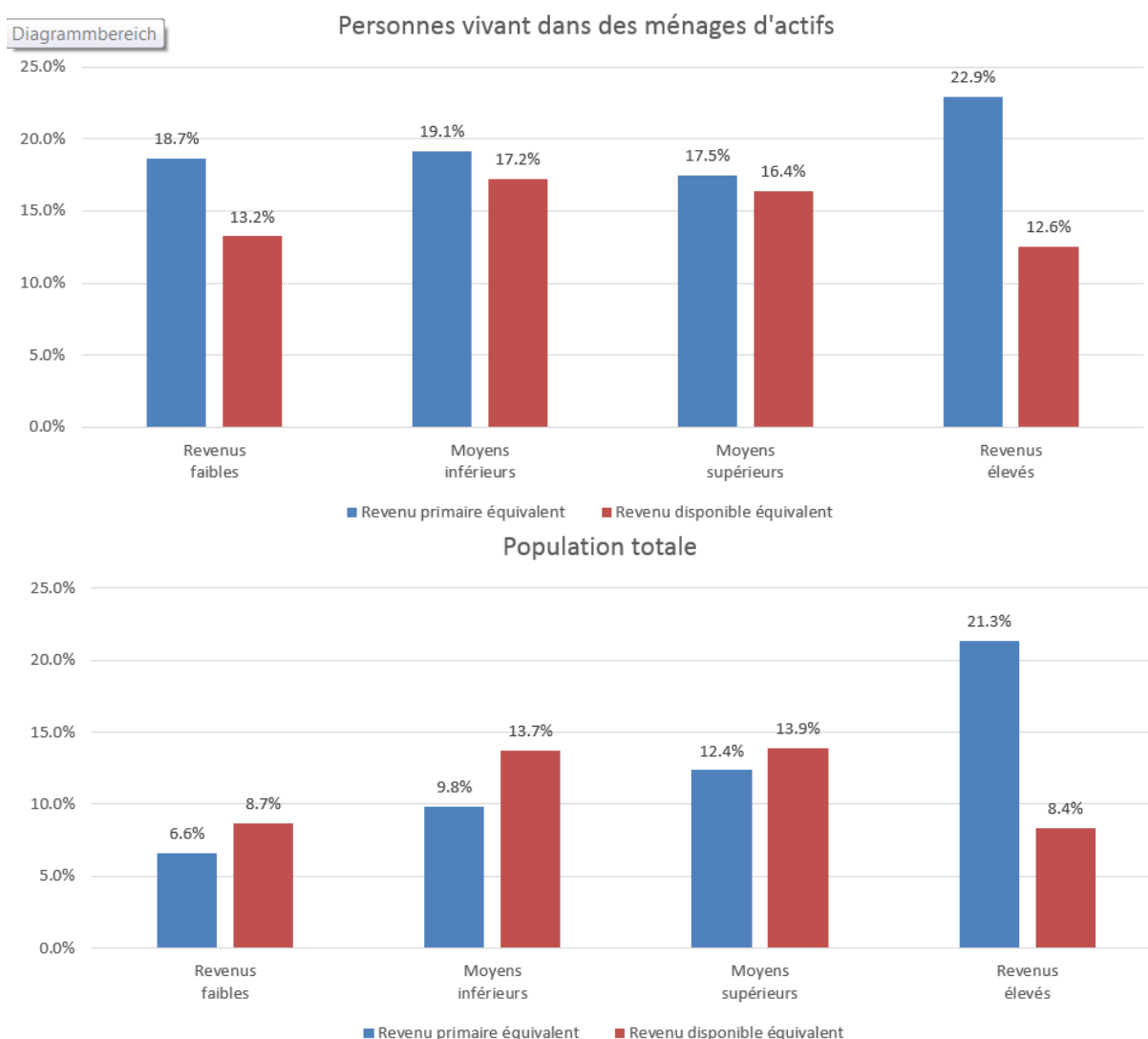
Deux raisons peuvent expliquer qu'au sein de la population active, la progression du revenu disponible équivalent est globalement inférieure à celle du revenu primaire équivalent. Premièrement, le revenu disponible pris en considération n'inclut pas les transferts en nature. Une forte augmentation de certains transferts en nature durant la période 1998-2012 (comme celle obser-

vées dans les dépenses de formation) pourrait donc être à l'origine de cette différence. Deuxièmement, la redistribution de la population active vers la population non active peut avoir augmenté. Même si le montant global des prestations vieillesse, maladie et invalidité reste inchangé, il s'agit là d'une évolution prévisible dans une population vieillissante sur le plan démographique.

La redistribution accrue de la population active vers les personnes retraitées devient évidente si l'on étend la comparaison entre revenus primaires et revenus disponibles à l'ensemble de la population, autrement dit compte tenu également des ménages de rentiers. On constate alors une évolution sensiblement différente des revenus (cf. graphique du bas de l'illustration 2.1). D'une part, la croissance du revenu primaire est nettement inférieure à celle mesurée pour les ménages d'actifs. D'autre part, il apparaît que sous l'effet des mesures de redistribution, l'augmentation de revenu est supérieure dans tous les groupes de revenus, hormis celui des revenus élevés. De plus, ce sont aussi les ménages de la classe moyenne qui présentent la plus forte croissance du revenu disponible.

Il s'ensuit que l'enquête sur le budget des ménages ne permet pas de conclure que la classe moyenne serait de plus en plus écrasée par des dépenses obligatoires, bien au contraire: ces quinze dernières années, les groupes à revenus moyens ont vu leurs revenus disponibles (corrigés de la taille du ménage et de l'inflation) augmenter de 14 % à 17 % en moyenne.

Illustration 2.1: Evolution des revenus moyens avant et après transferts, prix de 2012, de 1998 à 2012



Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages (EBM).

Le principal poste de dépenses permettant de passer du revenu disponible au revenu disponible libre (→ glossaire) est constitué des frais de logement. Or il apparaît que la part du revenu des ménages servant à couvrir ces frais a diminué ces dernières années (1998-2011) dans les groupes à revenus moyens (cf. Conseil fédéral 2015). Dans le même temps, le taux de logements en propriété est passé de 34,6 % (2000) à 37,5 % (2013) et la surface d'habitation moyenne par personne de 44 m² à 45 m². Cela indique que non seulement le revenu disponible libre mais aussi la qualité du logement ont progressé au même rythme que le revenu disponible.

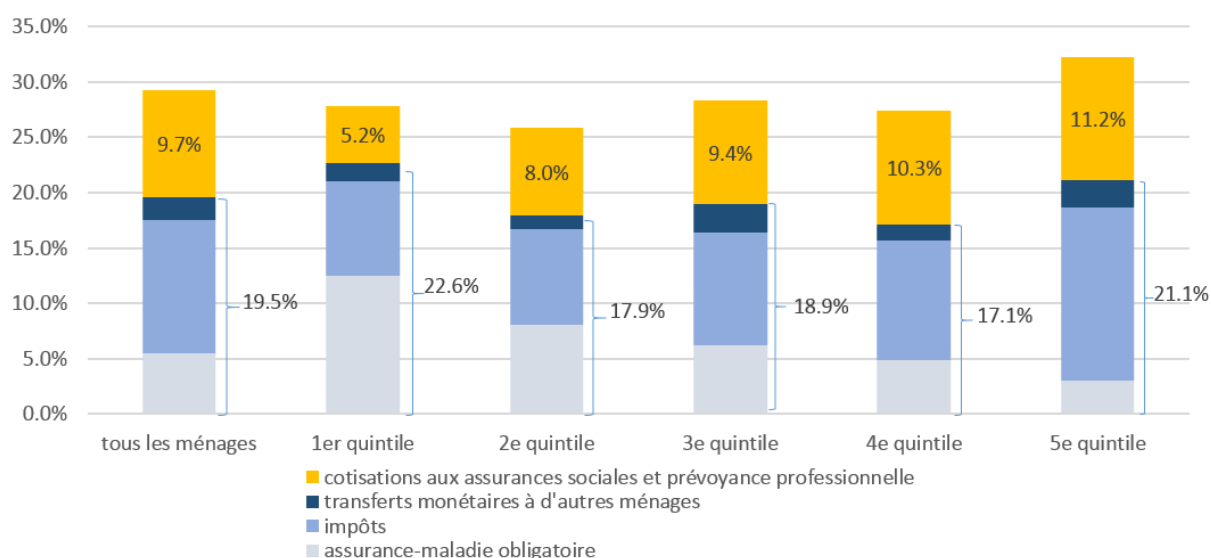
2.3 Evolution des dépenses obligatoires

Le sentiment qui prévaut dans le public et les médias est que les charges d'impôts et de cotisations sociales pesant sur la classe moyenne se sont accrues ces dernières années. Or la comparaison ci-dessus entre les revenus avant et après transferts ne confirme cette impression que pour la population active et non pour la population totale. Il est possible cependant que certaines dépenses obligatoires clairement perceptibles par la population aient davantage augmenté que d'autres et que ce soit donc surtout le «ressenti» des charges d'impôts et de cotisations sociales qui se soit accru. Pour faire davantage de lumière sur l'évolution des dépenses obligatoires des groupes à revenus moyens, ces dépenses sont analysées plus en détail ci-après.

La population voit ses revenus bruts «amputés» de près de 30 % en moyenne par les dépenses obligatoires. Dans le quintile des revenus les plus élevés, les charges d'impôts et de cotisations sociales dépassent certes 30 %, mais elles pèsent nettement moins lourd dans les quatre quintiles inférieurs (cf. illustration 2.2).

Il y a lieu cependant de souligner que ces dépenses consistent en partie des cotisations de prévoyance professionnelle (caisses de pension) et ne sont donc pas des impôts à proprement parler. Ces cotisations obligatoires font certes diminuer la capacité actuelle de consommation du ménage, au même titre que les impôts, mais elles l'augmentent pour l'avenir. Cet instrument fait donc figure, pour l'essentiel, de mesure de redistribution intrapersonnelle et non interpersonnelle (→ glossaire), comme c'est le cas des impôts.

Illustration 2.2 Dépenses obligatoires selon les groupes de revenus, 2009-2011, en pourcentage du revenu brut



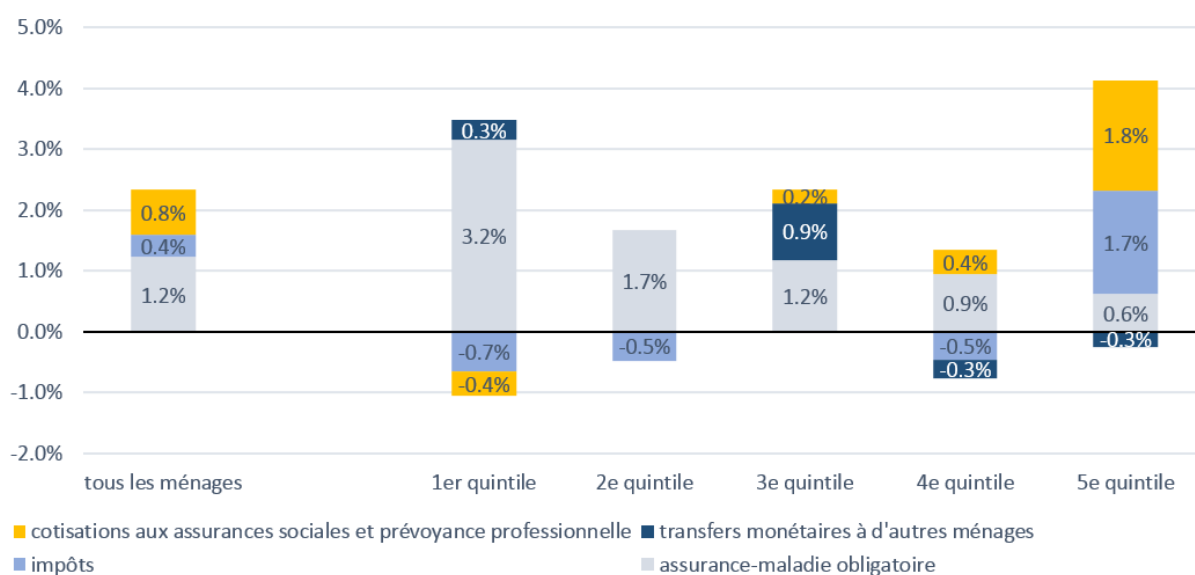
Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages (EBM), propres calculs.

Dans l'enquête sur le budget des ménages, les cotisations de prévoyance professionnelle sont présentées avec les prélèvements des assurances sociales. Or, étant donné que les cotisations aux assurances sociales sont largement proportionnelles au revenu³, l'augmentation des charges dues à ces cotisations et à la prévoyance professionnelle est imputable au second de ces postes.

Les charges des autres dépenses obligatoires (impôts sur le revenu, primes de l'assurance-maladie obligatoire et transferts monétaires à d'autres ménages) sont nettement moins élevées dans la classe moyenne (groupes moyens constituant 60 % dans la répartition des revenus) que dans les groupes à revenus respectivement les plus faibles et les plus élevés (cf. illustration 2.2).

L'évolution des dépenses obligatoires de 1998 à 2011 montre aussi que l'augmentation des charges d'impôts et de cotisations sociales a été moins élevée dans les groupes de revenus médians que dans les groupes à revenus respectivement les plus faibles et les plus élevés. Dans les groupes de revenus moyens, c'est surtout la part des revenus des ménages consacrée aux primes d'assurance-maladie qui s'est accrue, mais dans une proportion nettement moins élevée que dans le groupe à faibles revenus. De plus, la classe moyenne a globalement profité d'une baisse relative des charges d'impôts sur le revenu (cf. illustration 2.3). Les ménages du groupe à revenus les plus élevés ont au contraire vu la part de leur revenu brut absorbée par ces impôts croître de 1,7 % en moyenne entre 1998 et 2011. Comme indiqué plus haut, l'augmentation des charges relevant des assurances sociales et de la prévoyance professionnelle résulte de l'évolution de cette dernière.

Illustration 2.3: Evolution des dépenses obligatoires selon les groupes de revenus, 1998-2011, en pour-cent du revenu brut



Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages (EBM), propres calculs.

Soulignons que le graphique ci-dessus présente des valeurs moyennes nationales. Dans la réalité, tant les primes d'assurance-maladie que les charges d'impôts sur le revenu varient parfois fortement d'une région à l'autre. Ainsi, les charges d'impôts et de cotisations sociales d'un ménage de la classe moyenne peuvent avoir évolué de façon très différente selon son lieu de domicile. C'est du moins ce qui ressort d'une analyse plus détaillée – à l'échelle communale – des charges d'impôts sur le revenu d'un ménage représentatif de la classe moyenne en Suisse. Ces charges (impôts fédéral, cantonal et communal) ont par exemple parfois diminué de plus de

³ Pour les travailleurs salariés, les cotisations aux assurances sociales sont proportionnelles jusqu'à un revenu annuel de 126 000 francs. Pour la part du salaire supérieure à ce montant, le taux de cotisation de l'assurance-chômage n'est plus que de 1 % au lieu de 2,2 %.

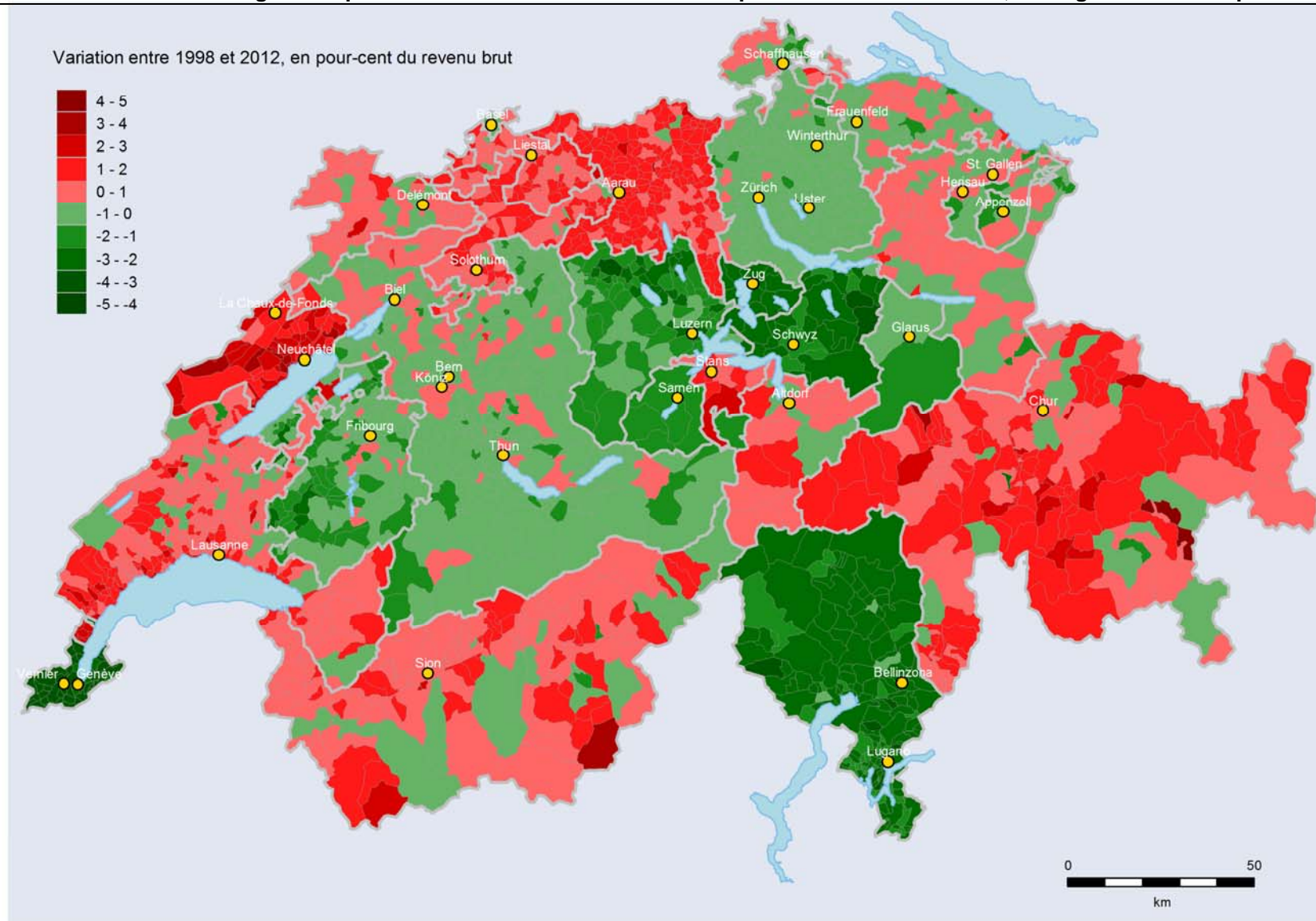
quatre points de pourcentage pour les familles de la classe moyenne domiciliées dans des communes du canton de Genève ou de Suisse centrale, alors qu'elles se sont accrues jusqu'à cinq points de pourcentage dans le canton de Neuchâtel (cf. illustrations 2.4 et 2.5)⁴. Etant donné que la charge due à l'impôt fédéral est restée à peu près constante pour le ménage type de la classe moyenne pris en considération, cette évolution contrastée de la charge fiscale s'explique principalement par les variations des impôts cantonaux et communaux.

2.4 Conclusions relatives à la situation matérielle des ménages de la classe moyenne

La progression du revenu disponible est nettement plus forte dans les groupes à revenus moyens que dans ceux à revenus respectivement faibles et élevés: corrigé de la taille du ménage et de l'inflation, le revenu disponible des ménages de la classe moyenne s'est accru de 14 % à 17 % durant la période 1998-2012, ce qui est sensiblement plus que dans les autres groupes de revenus. De plus, comparées à celles des autres groupes de revenus, les dépenses obligatoires des ménages de la classe moyenne sont inférieures à la moyenne et leurs dépenses obligatoires n'ont que modérément augmenté. Les ménages à revenus moyens ont en outre profité, en moyenne, d'une diminution relative de leurs charges d'impôts, tandis que les primes d'assurance-maladie sont au contraire devenues un poste grevant plus lourdement leur budget. Vu ce qui précède et tout bien considéré, il paraît difficile de conclure à la nécessité d'agir directement pour améliorer de façon ciblée la situation matérielle des groupes à revenus moyens. Une telle nécessité existe tout au plus dans le domaine de la santé, en ce qui concerne les primes d'assurance-maladie. Toutefois, même dans ce domaine, il convient de mettre l'augmentation des coûts – à l'origine de la hausse des primes – en relation avec les avantages qui en résultent, ne serait-ce qu'en termes d'espérance de vie: de 1998 à 2014, l'espérance de vie résiduelle moyenne d'une femme de 50 ans est passée de 34 ans à 36,2 ans et celle d'un homme du même âge de 29 ans à 32,5 ans.

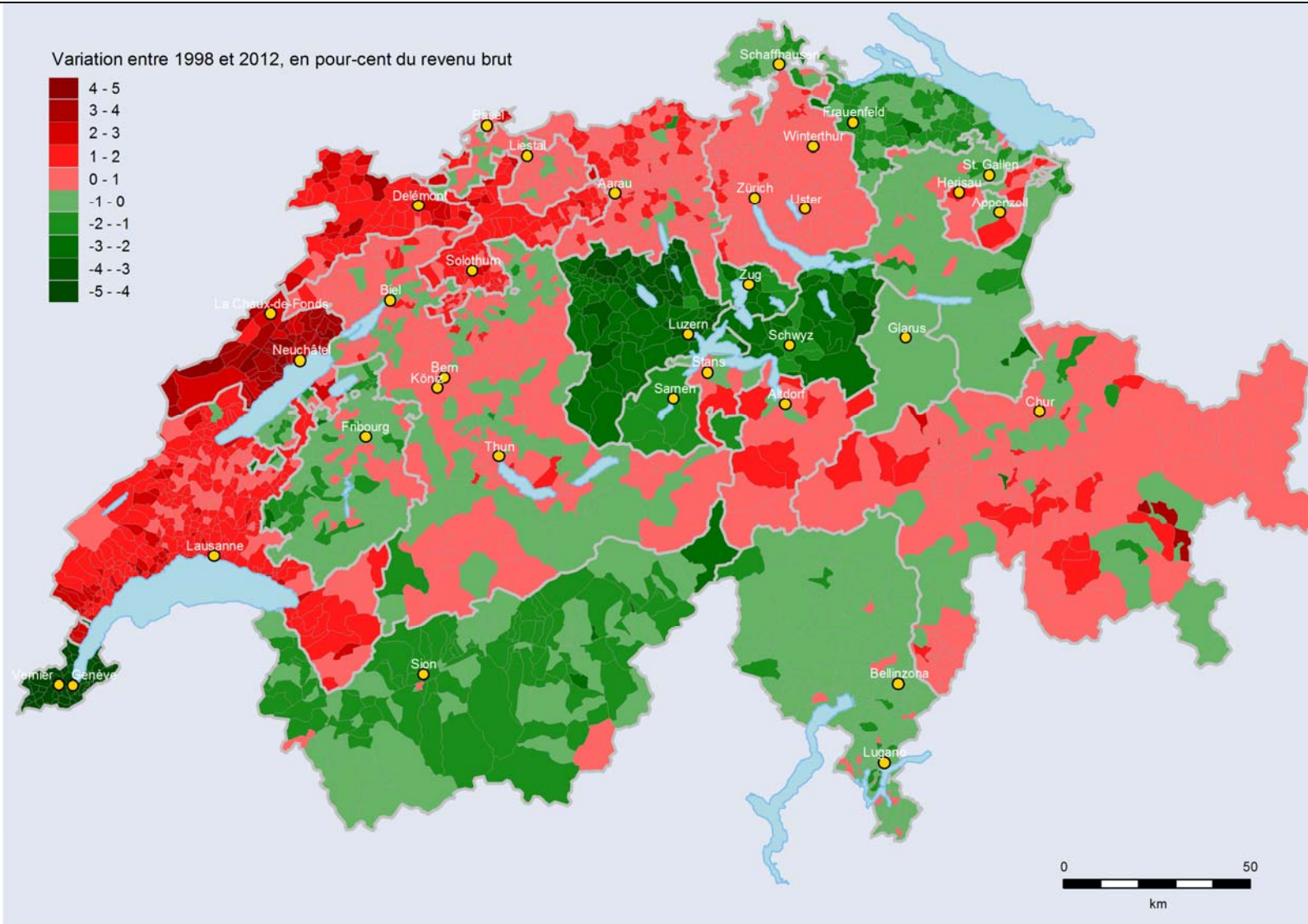
⁴ Cette hausse des charges fiscales moyennes s'explique en partie par le fait qu'en raison de l'augmentation réelle de leurs revenus, les ménages sont montés d'un échelon dans le barème fiscal (progression réelle). Il n'en reste pas moins que si l'on prend en considération un revenu réel constant depuis 1998, les charges dues aux impôts cantonaux et communaux d'un ménage type de la classe moyenne avec deux enfants ont augmenté dans quelque 540 communes et celles d'un ménage type d'une seule personne dans environ 400 communes. On peut en conclure que, dans ces communes, la progression dite «à froid» n'a pas été entièrement compensée durant la période 1998-2012.

Illustration 2.4: Evolution des charges d'impôts sur le revenu de 1998 à 2012 en pour-cent du revenu brut, ménage d'une seule personne



Source: propres calculs fondés sur la statistique de la charge fiscale établie par l'AFC. Remarque: le revenu brut pris en considération correspond au revenu médian équivalent de la population (selon l'OFS: 66 308 francs en 2012; 52 079 francs en 1998).

Illustration 2.5: Evolution des charges d'impôts sur le revenu de 1998 à 2012 en pour-cent du revenu brut, ménage avec deux enfants



Source: propres calculs fondés sur la statistique de la charge fiscale établie par l'AFC. Remarque: le revenu brut pris en considération correspond au revenu médian équivalent de la population (selon l'OFS: 66 308 francs en 2012, multiplié par le facteur d'équivalence de 2,1 → 139 247 francs). La charge fiscale prise en compte est celle d'un ménage ne comptant qu'une seule personne active.

3. Instruments de la politique concernant la classe moyenne

En général, la politique a deux options pour favoriser la classe moyenne (voir illustration 3.1). La première consiste à mettre en œuvre des réformes qui favorisent la croissance et la concurrence (amélioration des conditions-cadres). La seconde est la traditionnelle politique de redistribution. Tandis que la politique de croissance tend à renforcer le pouvoir d'achat de toutes les classes sociales («agrandissement du gâteau»), la politique de redistribution (au moyen des impôts, des transferts et des assurances sociales) ne permet généralement de renforcer que celui de la classe moyenne, tout en affaiblissant celui des autres classes sociales («redistribution du gâteau»).

Illustration 3.1: Instruments de la politique concernant la classe moyenne

Bonnes conditions-cadres	Redistribution en faveur des ménages de la classe moyenne
<ul style="list-style-type: none">• Toute mesure de politique économique propre à accroître le bien-être matériel de la population suisse en général, donc également de la classe moyenne. <p>→ Décisions politiques favorisant la croissance et la concurrence</p>	<ul style="list-style-type: none">• Sont à disposition les possibilités ci-dessous:<ol style="list-style-type: none">1) Mesures de redistribution grevant la classe supérieure et allégeant la classe moyenne.2) Mesures de redistribution grevant la classe inférieure et allégeant la classe moyenne.3) Mesures de redistribution grevant des intérêts particuliers et allégeant l'ensemble de la classe moyenne.4) Redistribution en faveur d'intérêts particuliers à choisir au sein de la classe moyenne.

Source: AFC / OFS / Seco (2015).

3.1 Redistribution

Par rapport à la politique de croissance (cf. ch. 3.2), la politique de redistribution permet de renforcer directement certains groupes de la population. Une redistribution plus grande en faveur de la classe moyenne entraîne inévitablement l'affaiblissement du pouvoir d'achat des classes supérieure et/ou inférieure. De plus, la politique de redistribution est mise en œuvre, comme le montre la liste des allègements fiscaux accordés par la Confédération⁵, de manière qu'elle favorise aussi certains groupes qui ne font pas nécessairement ou pas entièrement partie d'une classe sociale donnée. La politique de redistribution en faveur des ménages de la classe moyenne peut donc aussi se faire au détriment de groupes d'intérêts. Souvent, la politique de redistribution est comprise comme devant s'appliquer davantage entre groupes de population qu'entre classes sociales. Elle privilégie par exemple les ménages propriétaires de leur logement par rapport aux ménages locataires ou assure des allègements aux familles par rapport aux ménages d'une seule personne. La redistribution intervient alors en grande partie au sein de la classe moyenne elle-même.

Des exemples concrets – non exhaustifs – de mesures de redistribution sont présentés ci-dessous.

⁵ <https://www.estv.admin.ch/estv/fr/home/allgemein/themen/steuerverquenstigungen.html>

Mesures de redistribution grevant la classe supérieure

- Accentuation de la progressivité de l'impôt sur le revenu des personnes physiques
- Imposition des gains en capital réalisés sur la fortune privée
- Hausse des impôts cantonaux sur la fortune et/ou adoption d'un impôt fédéral sur la fortune
- Elargissement de l'impôt cantonal sur les successions grevant les descendants et/ou adoption d'un impôt fédéral sur les successions.

Mesures de redistribution grevant la classe inférieure

- Diminution de la réduction des primes d'assurance-maladie
- Réduction du droit aux prestations complémentaires
- Durcissement de la politique d'octroi d'avances sur les pensions alimentaires
- Relèvement des tarifs des crèches pratiqués pour les bas revenus
- Imposition de l'aide sociale sans mesures correctives
- Suppression des bourses cantonales.

Mesures de redistribution grevant des intérêts particuliers

- Relèvement de la valeur locative pour usage propre au niveau de la valeur locative du marché
- Suppression de la déduction des versements pour des buts de bienfaisance
- Suppression de l'exemption de la taxe sur la valeur ajoutée sur les services relevant du domaine social et de la santé
- Suppression des règlements cantonaux sur les tarifs des notaires
- Réduction des subventions à l'agriculture.

Mesures de redistribution en faveur de la classe moyenne ainsi que d'intérêts particuliers, ne concernant principalement que la classe moyenne elle-même

- Libération du paiement des primes d'assurance-maladie pour les enfants mineurs
- Elargissement des déductions fiscales profitant en particulier à la classe moyenne
- Diminution générale de la progressivité de l'impôt pour les groupes à revenus moyens
- Augmentation des subventions en faveur des transports publics
- Intensification de la construction de logements d'utilité publique
- Augmentation des dépenses de formation.

3.2 Bonnes conditions-cadres économiques

Une amélioration des conditions-cadres visant à renforcer la croissance de la Suisse tend à bénéficier à toutes les classes de la population. Comme le Conseil fédéral l'a affirmé dans son rapport sur la politique de croissance 2012-2015 et dans son orientation de la nouvelle politique de croissance, celle-ci vise à accroître la productivité du travail. L'augmentation du résultat économique de chaque heure de travail est la clé de la hausse de la prospérité individuelle (et du pouvoir d'achat). De plus, la croissance est la condition préalable de l'augmentation non seulement du bien-être matériel, mais aussi d'autres éléments concourant au bien-être dans la société⁶. Elle permet par exemple, à bien-être matériel égal, d'avoir davantage de temps libre.

Une politique favorisant la croissance et la concurrence se caractérise par des institutions non bureaucratiques et orientées services, qui fonctionnent bien et garantissent l'instauration de

⁶ Il existe cependant aussi des domaines où la croissance économique fait diminuer le bien-être. C'est le cas en particulier lorsqu'elle a des effets extérieurs négatifs (par ex. atteintes à l'environnement).

bonnes conditions-cadres pour tous les acteurs du marché (ménages et entreprises), moyennant des coûts économiques aussi faibles que possible. Il s'agit notamment de veiller à ce que des entreprises fournissant des prestations de même qualité, voire meilleures, que celles de l'Etat mais à des conditions plus avantageuses puissent accéder au marché sans obstacles. Les conditions-cadres doivent être incitatives et freiner le moins possible les acteurs du marché dans leur élan. Les mesures visant ces objectifs favorisent généralement la croissance et tendent à augmenter le pouvoir d'achat de l'ensemble de la population, donc également de la classe moyenne.

Le bénéfice que les différentes couches de la population tirent des mesures favorisant la croissance varie toutefois considérablement selon le type de mesures. Celles-ci ont donc aussi des effets de redistribution. Pour identifier ces effets, il faut commencer par établir quels sont les facteurs déterminant une répartition inégale des revenus. Les travaux de l'OCDE en la matière (cf. OCDE 2011) ont mis en évidence les éléments ci-dessous, valables pour tous les Etats membres de l'organisation :

- L'augmentation globale de l'inégalité des revenus observée ces dix dernières années dans la majorité des Etats membres de l'OCDE s'explique principalement par l'inégalité croissante des salaires.
- La mondialisation – au sens de l'intégration croissante du commerce mondial – et les progrès technologiques se traduisent par une demande accrue de main-d'œuvre bien formée. Cette évolution de la demande de main-d'œuvre a pour effet d'accroître encore les écarts de salaires en faveur des travailleurs hautement qualifiés.
- L'expansion de la formation réduit toutefois l'inégalité de répartition des revenus du travail. L'OCDE considère donc la formation comme le principal instrument de réduction de l'inégalité des revenus. L'augmentation des investissements dans la formation a en outre pour effet d'accroître le taux d'emploi de la population active.
- Enfin, la répartition des revenus est également influencée par les variations du ratio d'actifs travaillant à temps partiel⁷ et par les modifications de la structure des ménages. D'une part, ces derniers sont plus petits qu'auparavant et, d'autre part, les personnes formant un couple ont de plus en plus souvent les mêmes niveaux de formation et de revenus. Selon l'OCDE, la part des couples d'actifs dont les deux membres appartiennent au même décile de revenus ou à des déciles voisins est passée de 33 % à 40 % au cours des 20 dernières années (OECD 2011, 33).

De ces observations de l'OCDE découlent les remarques ci-dessous concernant les effets que les réformes favorisant la croissance ont sur la répartition des revenus.

- Evolution inégale des salaires: les mesures favorisant la croissance (mesures encourageant le commerce international ou les progrès techniques) tendent à davantage profiter aux travailleurs hautement qualifiés qu'à ceux dont le niveau de qualification est faible ou moyen. En Suisse également, il apparaît que durant les vingt dernières années l'évolution des salaires réels des personnes n'ayant qu'un revenu et un niveau de formation moyens est en partie nettement inférieure à celle des salaires réels de l'ensemble de la population (cf. Favre et al. 2012; AFC 2015).
- Effet égalisateur de la formation sur les revenus: les mesures de formation semblent être les plus adéquates pour favoriser l'égalité des salaires et contrer ainsi l'inégalité des revenus. Des données de 2011 de l'Office fédéral de la statistique (OFS) montrent qu'il existe une corrélation manifeste entre le niveau de formation des parents et celui des enfants, ce qui indique que les chances de formation sont au moins en partie «héritées». Ainsi, 65 % des personnes peu formées (simple scolarité obligatoire) ont des parents qui ne le

⁷ L'augmentation de la part des actifs travaillant à temps partiel a pour effet d'accroître l'inégalité des revenus, même si les salaires horaires sont rigoureusement identiques quel que soit le taux d'occupation. Trouvant toutefois leur origine dans un choix délibéré de temps de travail, ces effets de répartition doivent – en ce qui concerne les mesures de redistribution – être appréciés différemment que d'autres causes d'inégalité des revenus.

sont pas davantage. A l’opposé, 4,5 % seulement des personnes peu formées sont issues de familles d’universitaires.

Les données indiquent cependant aussi qu’il existe une certaine «perméabilité» des niveaux de formation et que la mobilité vers le haut de la population suisse est plus de deux fois plus importante que celle vers le bas: environ 34 % des personnes ont un niveau de formation plus élevé que leurs parents, contre environ 13 % dans la situation contraire. Le reste de la population possède le même niveau de formation que le mieux formé des deux parents. Ainsi, les mesures de formation non seulement accroissent le capital humain de la société – favorisant du même coup la productivité et le progrès économique – mais encore ont un effet égalisateur sur la répartition des revenus.

- Inégalité des revenus liée au sexe: les mesures qui augmentent le ratio d’emploi et le taux d’occupation de la population ont également des effets de répartition. L’essentiel du potentiel d’augmentation de l’emploi se situe chez les femmes mariées, les mères de famille et les femmes élevant seules leurs enfants, tandis que les célibataires sans enfants – femmes et hommes – travaillent généralement déjà à plein temps. Il s’ensuit que les mesures visant à permettre de concilier vie familiale et vie professionnelle ou à augmenter le volume de l’emploi des personnes apportant un deuxième revenu accroissent principalement le volume de l’emploi des (jeunes) femmes.

Ces mesures produisent divers effets de répartition: les différences de salaires et de revenus liées au sexe diminuent, de même que le risque de pauvreté suite à une séparation ou à un divorce, en raison de la meilleure intégration des femmes mariées⁸ au marché du travail. Ces deux effets sont de nature à favoriser une répartition plus égalitaire des revenus⁹. Inversement, les couples étant généralement formés de personnes issues du même milieu social, l’augmentation de l’activité de celles apportant un deuxième revenu se traduit par un plus grand supplément de salaire dans les familles à revenus élevés que dans celles à faibles revenus, ce qui accentue l’inégalité des revenus.

Pour que la classe moyenne continue à participer aussi largement que possible au développement économique du pays, il faut donc non seulement qu’elle bénéficie d’une formation de base de bonne qualité et financièrement supportable, mais aussi qu’elle puisse se perfectionner, de façon à toujours satisfaire aux exigences croissantes en matière de formation¹⁰. Il est d’ailleurs largement admis sur le plan scientifique qu’une formation de qualité a un lien direct avec le niveau de revenu et qu’elle constitue un facteur essentiel de prospérité de la société. Des études montrent en effet que chaque année de formation supplémentaire correspond à un revenu accru de 7 % à 10 %¹¹. De plus, les mesures visant à permettre de concilier vie familiale et vie professionnelle réduisent le risque de pauvreté dans la classe moyenne, tout en consolidant les revenus des ménages à la fois de cette dernière et de la classe supérieure.

⁸ Selon l’OFS, 55,2 % des personnes élevant seules leurs enfants connaissent au moins une difficulté économique, contre 25,8 % de la population totale.

⁹ Ce serait toutefois au prix d’une diminution du temps libre et de celui disponible pour la production des ménages.

¹⁰ Cf. par exemple Favre et al. (2012, pp. 147 s.) : ces auteurs voient précisément dans la formation la clé du maintien de la prospérité de la classe moyenne suisse. Ils estiment que le seul apprentissage – qui constitue à ce jour la formation traditionnelle de la classe moyenne – ne permet plus aux actifs d’assurer leur position sociale relative à long terme. Cela ne signifie toutefois pas que le modèle de l’accès à la classe moyenne par l’apprentissage soit dépassé, mais indique que la perméabilité du système de formation devient une question centrale de politique sociétale. C’est la seule voie qui permettra à la classe moyenne – malgré l’évolution contrastée de la situation, avec une forte immigration – de continuer à participer au progrès politico-économique du pays.

¹¹ Cf. l’article de Ludger Wössmann (*Bildung schafft Wohlstand – Schuljahre und Geld sind nicht alles*) dans la *Neue Zürcher Zeitung* (NZZ) du 21 octobre 2015, ainsi que la littérature scientifique qui y est référencée.

3.3 Interaction entre redistribution et croissance économique

Un axiome de l'économie classique dit que la politique de redistribution – contrairement à la politique de croissance – tend non pas à augmenter le «gâteau» économique à se partager, mais à le réduire, en raison d'incitations négatives en termes de revenus, d'épargne et d'investissement, ainsi que des charges administratives liées à la redistribution. Il est donc nécessaire de trouver un compromis entre objectifs de la redistribution et efficacité économique (Okun 1975).

Les recherches les plus récentes en matière d'économie de croissance aboutissent à des constats différenciés. En particulier, l'influence de la répartition et de la redistribution des revenus sur la croissance économique présente plusieurs facettes:

- Répartition des revenus et croissance économique: d'un côté, une répartition très égalitaire des revenus freine les incitations à la performance au sein de la société et peut aussi réduire la propension à épargner et à investir; de l'autre, des conditions initiales identiques pour tous offrent à de larges couches de la population la possibilité d'investir dans leur santé et leur formation et de gagner ainsi en productivité sur le marché du travail. De fortes inégalités peuvent quant à elles déstabiliser la société et provoquer des troubles politiques, mettant ainsi en question la légitimité et la capacité d'agir de l'Etat. Les pays industrialisés sont toutefois moins exposés à ces risques que les pays émergents ou en développement. Enfin, en termes d'économie politique, il ressort également de la littérature qu'une répartition très inégale des revenus peut déboucher sur une redistribution fondée sur une augmentation des impôts de nature à entraver la croissance (cf. Baur et al. 2015).

Il ne se dégage donc de l'abondante littérature empirique publiée à ce jour aucun consensus sur la mesure dans laquelle l'inégalité des revenus, compte tenu des facteurs d'influence divergents évoqués ci-dessus, freine ou au contraire favorise la croissance (cf. Cingano 2014).

- Redistribution des revenus et croissance économique: il n'y a pas non plus de consensus sur la question de savoir si la redistribution des revenus freine ou favorise la croissance. On constate en particulier que l'utilisation de recettes fiscales dans les domaines de la formation, de la santé et des infrastructures peut avoir des effets aussi bien de stimulation de la croissance que de nivellement des revenus, alors qu'en ce qui concerne les dépenses publiques dans d'autres domaines, c'est le traditionnel conflit d'objectifs entre efficacité et redistribution qui fait débat (cf. la discussion dans Ostry et al. 2014).

4. Conclusions

La progression du revenu disponible est nettement plus forte dans les groupes à revenus moyens que dans ceux à revenus respectivement faibles et élevés: corrigé de la taille du ménage et de l'inflation, le revenu disponible des ménages de la classe moyenne s'est accru de 14 % à 17 % durant la période 1998-2012. Quant à leurs dépenses obligatoires, elles sont inférieures à la moyenne et n'ont que modérément augmenté. Les ménages à revenus moyens ont en outre profité, en moyenne, d'une diminution relative de leurs charges d'impôts, tandis que les primes d'assurance-maladie sont au contraire devenues un poste grevant plus lourdement leur budget. Vu ce qui précède et tout bien considéré, il paraît difficile de conclure à la nécessité d'agir directement pour améliorer de façon ciblée la situation matérielle des groupes à revenus moyens. Une telle nécessité existe tout au plus en ce qui concerne les primes d'assurance-maladie, qui ont fortement augmenté. Toutefois, même dans ce domaine, il convient de mettre l'augmentation des

coûts en relation avec les avantages qui en résultent, ne serait-ce qu'en termes d'espérance de vie: de 1998 à 2014, l'espérance de vie résiduelle moyenne d'une femme de 50 ans est passée de 34 ans à 36,2 ans et celle d'un homme du même âge de 29 ans à 32,5 ans.

La situation économique générale de la classe moyenne peut être qualifiée de bonne, et une éventuelle nécessité d'agir n'existe que dans certains domaines (par ex. dépenses de santé et primes d'assurance-maladie). Le Conseil fédéral est d'avis qu'adopter une stratégie propre à la classe moyenne au niveau fédéral est donc inapproprié, même si la stratégie est coordonnée avec les cantons.

Il convient également de souligner que, dans un pays de solide démocratie directe, comme la Suisse, il n'est en principe pas possible d'appliquer des décisions importantes contre la volonté d'une large couche de la population, en particulier s'il s'agit de la classe moyenne. Dans la littérature scientifique, on parle en l'occurrence de «Director's Law» (d'après Aaron Director). Selon cette approche relevant de l'économie politique, les dépenses publiques profitent pour l'essentiel à la classe moyenne, alors que leur financement pèse pour une part significative sur les classes inférieure et supérieure (Stigler 1970).

En outre, la classe moyenne se caractérise par d'innombrables modes de vie, qu'il ne serait pas possible d'intégrer dans une seule stratégie. Le but du Conseil fédéral est donc plutôt de tenir compte, dans ses décisions, de l'ensemble de la population ainsi que des différentes situations de vie observées dans les domaines de la formation, du travail, de la santé et des revenus disponibles en mettant en œuvre une politique cohérente. Il y a lieu en particulier d'effectuer une analyse d'impact détaillée lors de toute adoption ou révision d'un acte législatif (article constitutionnel, loi ou ordonnance). Ces analyses consistent en l'examen et la présentation des conséquences économiques des réformes envisagées par le Conseil fédéral, y compris de leur impact sur les ménages et sur la répartition des revenus. Enfin, l'OFS analyse régulièrement l'évolution des revenus des groupes à revenus moyens au sein de la population suisse.

Pour que la classe moyenne continue à participer aussi largement que possible au développement économique du pays, il est essentiel, de l'avis du Conseil fédéral, non seulement qu'elle bénéficie à l'avenir également d'une formation de base qui soit à la fois de haute qualité et financièrement supportable, mais aussi qu'elle puisse se perfectionner judicieusement, de façon à toujours satisfaire aux exigences croissantes en matière de formation. A défaut, le risque existe qu'elle ne profite pas pleinement de l'intégration du commerce mondial et des progrès techniques en cours. Enfin, les mesures visant à permettre de concilier vie familiale et vie professionnelle peuvent réduire le risque de pauvreté dans la classe moyenne, tout en consolidant les revenus des ménages à la fois de cette dernière et de la classe supérieure.

5. Bibliographie

- Baur, Martin, Carsten Colombier et Sandra Daguët (2015): L'inégale répartition des revenus freine la croissance économique. *La Vie économique* 1-2/2015, pp. 8 à 11.
- Conseil fédéral (2015): Assiste-t-on à une érosion de la classe moyenne? Rapport en réponse au postulat 10.4023 déposé par Madame Susanne Leutenegger Oberholzer le 16.12.2010. Berne: Administration fédérale des contributions.
- Cingano, Federico (2014): Trends in income inequality and its impact on economic growth. OECD Social, Employment and Migration Working Paper 163, OECD Publishing.
- AFC (2015): Wer, was, wo ist der Mittelstand? Eine Spurensuche. Berne: Administration fédérale des contributions.
- AFC / OFS / Seco (2015): Erodiert die Mittelschicht? Hintergrundstudie zum Bericht in Erfüllung des Postulats 10.4023 von Susanne Leutenegger Oberholzer. Berne: Administration fédérale des contributions.
- Favre, Sandro, Reto Föllmi et Josef Zweimüller (2012): Steigende Bildungsanforderungen an den Mittelstand. In: Patrick Schellenbauer und Daniel Müller-Jentsch, *Der strapazierte Mittelstand – Zwischen Ambition, Anspruch und Ernüchterung*. Zurich: Avenir Suisse / Verlag Neue Zürcher Zeitung.
- OCDE (2011): *Toujours plus d'inégalité – Pourquoi les écarts de revenus se creusent*. Paris.
- Okun, Arthur M. (1975): *Equality and efficiency: the big trade-off*. Washington: Brookings Institution Press.
- Ostry, Jonathan D., Andrew Berg et Charalambos G. Tsangarides (2014): *Redistribution, inequality, and growth*. IMF Staff Discussion Note, février 2014.
- Stigler, George J. (1970): Director's Law of Public Income Redistribution. *The Journal of Law & Economics*, 13(1), S. 1-10.

6. Glossaire

Revenu équivalent

Le revenu équivalent est calculé à partir du revenu du ménage, en tenant compte du nombre de personnes qui le composent par le biais de l'échelle d'équivalence du ménage. Pour tenir compte des économies d'échelle (une famille de quatre personnes ne doit pas dépenser quatre fois plus qu'une personne seule pour assurer le même niveau de vie), les personnes vivant dans le ménage sont pondérées: un facteur de pondération de 1,0 est attribué à la personne la plus âgée, un facteur de 0,5 à toute autre personne de 14 ans ou plus et un facteur de 0,3 à chaque enfant de moins de 14 ans (ces valeurs correspondent à la nouvelle échelle d'équivalence de l'OCDE). La taille équivalente du ménage correspond à la somme de ces pondérations. Grâce à cette méthode, il est plus facile de comparer les revenus de personnes vivant dans des ménages de différentes tailles. Les analyses sont effectuées au niveau des personnes et non des ménages.

Revenu brut des ménages

Le revenu brut d'un ménage comprend les revenus de tous les membres du ménage, à savoir: les salaires et autres revenus du travail (y c. les allocations annuelles et prestations en nature), les rentes (AVS, AI et caisses de pensions), les prestations sociales, les intérêts, les dividendes et les autres revenus de la fortune, ainsi que les transferts reçus d'autres ménages. Ces derniers comprennent aussi bien les transferts d'argent comptant que les prestations en nature.

Ménages d'actifs

Les ménages sont répartis en ménages d'actifs et ménages de rentiers en fonction des caractéristiques de leur → personne de référence. Dans l'enquête sur le budget des ménages, la personne de référence est le membre du ménage qui contribue le plus au revenu du ménage et qui, de ce fait, détermine le plus fortement les conditions de vie de ce dernier. Font partie des ménages de rentiers les ménages dont la personne de référence touche une rente AVS/AI ou une rente anticipée et qui n'exerce pas d'activité lucrative. Tous les autres ménages sont classés dans la catégorie ménages d'actifs (y c. ceux dont la personne de référence est en formation).

Revenu disponible libre

Le revenu disponible libre se calcule à partir du → revenu disponible, en déduisant de ce dernier les dépenses périodiques obligatoires à long terme, comme le loyer, les intérêts hypothécaires et les frais accessoires, les versements au troisième pilier, les primes d'assurances privées et autres impôts et taxes (par ex. impôt sur les chiens, taxe d'exemption du service militaire)¹².

Redistribution interpersonnelle

→ Redistribution intervenant entre différents groupes de population (typiquement des riches aux pauvres).

Redistribution intrapersonnelle

Redistribution intervenant au sein du ménage par le biais des cotisations aux assurances sociales et des prestations de ces dernières. Elle sert principalement à lisser les disparités de revenu au cours d'une vie, plutôt qu'à assurer une redistribution au sens classique (→ redistribution interpersonnelle).

Médiane

La médiane ou valeur centrale partage l'ensemble des valeurs observées (et ordonnées selon leur grandeur) en deux moitiés de taille égale, l'une comprenant les valeurs supérieures à la médiane, l'autre les valeurs inférieures à celle-ci.

¹² Source de la définition (traduite de l'allemand): Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale BASS.

Dépenses obligatoires

Dans le présent rapport, on entend par dépenses obligatoires tous les prélèvements obligatoires de l'Etat ou régis par l'Etat, comme les cotisations aux assurances sociales (AVS, AI, APG, AC, LAA, LPP), les impôts et les primes de l'assurance-maladie de base, ainsi que les pensions alimentaires et autres contributions régulières versées à d'autres ménages.

Revenu primaire

Dans l'enquête sur le budget des ménages, le revenu primaire se définit comme la somme des revenus du travail de tous les membres d'un ménage (y c. les cotisations sociales des salariés, mais sans celles des employeurs) et de leurs revenus de la fortune et de la location. Pour calculer le revenu primaire, on part du revenu brut du ménage, dont on soustrait les → transferts.

Personne de référence

Dans l'enquête sur le budget des ménages, la personne de référence est le membre du ménage qui contribue le plus au revenu global du ménage et qui, de ce fait, détermine le plus fortement les conditions de vie de ce dernier. Si les ménages sont subdivisés d'après les caractéristiques des personnes, la caractéristique de la personne de référence est déterminante. Si par exemple la personne de référence exerce une activité lucrative dépendante (cf. ci-après), le ménage fait partie de la catégorie des ménages exerçant une activité lucrative dépendante, même s'il comprend des personnes qui exercent une activité lucrative indépendante ou perçoivent une rente.

Transferts, prestations / revenus

Dans le présent rapport, on entend par prestations / revenus de transfert les rentes et les prestations sociales versées par l'Etat ou régies par l'Etat (par ex. rentes AVS/AI et de caisses de pensions, indemnités journalières APG, AC, SUVA et de caisses maladie, réductions cantonales des primes de l'assurance-maladie de base, loyers subventionnés, bourses, allocations familiales et aide sociale), ainsi que les pensions alimentaires et autres versements réguliers provenant d'autres ménages.

Redistribution

En général, la redistribution sert de moyen pour réduire les inégalités que la société perçoit comme trop fortes. Elle consiste à prélever des ressources auprès des ménages aisés pour les faire parvenir aux plus démunis (paiements de transfert). Différents outils ayant des effets de redistribution sont à la disposition de l'Etat: progressivité de l'impôt, plafonnement des rentes AVS, bourses, indemnités de chômage, aide sociale, etc. Une partie considérable de la redistribution est effectuée par l'intermédiaire de transferts sociaux en nature, qui ne peuvent pas être pris en compte dans les présentes analyses sur la redistribution.

Revenu disponible

Le revenu disponible se calcule en déduisant les dépenses obligatoires du revenu brut. Ces dépenses comprennent les cotisations aux assurances sociales (cotisations AVS/AI, prévoyance professionnelle, etc.), les impôts directs, les primes d'assurance maladie (assurance de base) et les transferts réguliers à d'autres ménages (par ex. pensions alimentaires).

Intervalle de confiance

Un intervalle de confiance indique un domaine estimé de valeurs, qui doit contenir un paramètre de population inconnu. En l'occurrence, le domaine estimé est calculé à partir d'un échantillon donné. Si des échantillons aléatoires indépendants les uns des autres sont constitués de façon répétée aux mêmes conditions à partir de la même population et si à chaque fois un intervalle de confiance est calculé, une certaine proportion de ces intervalles de confiance contiendra le paramètre de population inconnu. Les intervalles de confiance sont habituellement calculés de façon que cette proportion atteigne 95 %. On parle alors d'intervalle de confiance de 95 %. L'étendue de l'intervalle de confiance donne une indication sur la précision de l'estimation concernant le paramètre inconnu. Un intervalle très étendu peut indiquer qu'un échantillon plus important devrait être constitué afin d'obtenir une évaluation plus fiable du paramètre en jeu.